

BULLETIN D'ADHESION 2026/2027

Fiche d'identification et d'affiliation 2026/2027 A COMPLETER

N° Affiliation OCCE :

Cocher la case correspondante : REP ☐ REP+ ☐ RECT ☐

Nom :

Adresse 1 :

Adresse 2 :

CP : Ville :

TEL : Internet:.....

Mandataire :

Trésorier (e) :

Cosignataire :

(Pour toute modification : remplir la fiche de changement de signataire à télécharger sur le site OCCE 83).

Aucune modification se sera prise en compte sans la fiche renvoyée.

Organisme Financier et Numéro de compte :

BANQUE : Numéro de compte :

Coopérative d'école – toutes les classes sont affiliées

Nombre d'élèves	A	
Nombre d'adultes..... (enseignants + intervenants, AVS, EVS, ATSEM,.....)	B	
TOTAL (A +B) = x 2,70 €	C	

ASSURANCE OBLIGATOIRE 2026-2027 DOIT ETRE ENVOYEE AU PLUS LE 30/09/2026

MAIF/MAE

Attention ! Le nombre d'élèves déclarés doit correspondre au nombre d'élèves inscrits dans la classe car tous sont concernés par les activités et l'assurance de la coopérative, même si certains n'ont pas versé de « participation volontaire » en début d'année.

Nombre Coopérateurs :

(Enfants + Adultes) - - - - - X 0,26 € = - - - - - € (D) Les biens matériels sont assurés jusqu'à concurrence de 2 000 €.

Vous pouvez choisir d'assurer un montant de biens supérieur par un Contrat Complémentaire. (Voir la couverture des biens à assurer dans le contrat visible sur le site de l'OCCE 83).

Montant des biens € - 2 000 € X 0,688 % =€ (E)

TOTAL (D ou D+E) = €

TOTAL (C+ D) ou (C + E) =€ (F)

(Compléter et envoyer un chèque à l'ordre de l'OCCE 83 avant le 30 septembre 2026).

EMARGEMENT OBLIGATOIRE

[illegible]

La responsabilité civile et pénale de l' AD OCCE 83 et de sa Présidente sont engagées dès lors qu'une action est entreprise par les adhérents à l'OCCE. Les activités menées par les coopératives (voyages, séjours, activités sportives,...) rendent obligatoire la souscription d'un contrat par l'AD OCCE 83 pour la totalité de ses adhérents.

Sont considérés comme activités de la coopérative : sorties, classes découvertes, spectacles, enseignements disciplinaires facultatifs...

Ne sont pas des activités de la coopérative : récréation, étude, cantine, enseignements disciplinaires prévus par le B.O....

Toute déclaration de sinistre doit être envoyée à l'OCCE 83 qui fera suivre à l' assureur.

Je déclare avoir pris connaissance des engagements du mandataire, du règlement intérieur et déclare sur l'honneur que la totalité des effectifs de l'école ou de la classe ont été déclarés ci-joint.

DATE :

Signature du Mandataire

Office Central de la Coopération à l'École du Var

Membre de la Fédération nationale de l'OCCE reconnue d'utilité publique

rue des Ecoles - 83210 SOLLIES-TOUCAS Tél. : 04 94 13 04 07 - ad83@occe.coop

Site Internet : www.occe.coop/ad83